

## Avis de recrutement sans concours (voie directe) D'un.e MAGASINIER.ERE DES BIBLIOTHEQUES (Catégorie C)

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2023 paru au JO du 1er avril 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements sans concours de magasinier.ère.s des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

Au niveau national, le nombre de postes de magasinier.ère.s des bibliothèques offerts aux recrutements sans concours est fixé à 35.

- 1. Nombre de postes à pourvoir à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) : 1
  - → Au sein du Service commun de documentation (SCD), Bibliothèque universitaire de Lettres et Sciences humaines à Brest
- 2. <u>Date limite d'envoi des candidatures</u> : **jeudi 11 mai 2023**
- 3. <u>Date prévue des épreuves orales d'admission</u> : **semaine 26 (entre le lundi 26 et le vendredi 30 juin 2023)**

Les dates précises seront mises à jour au fur et à mesure sur le site internet de l'UBO à l'adresse suivante : <a href="https://nouveau.univ-brest.fr/fr/page/postes-administratifs-techniques-et-dencadrement">https://nouveau.univ-brest.fr/fr/page/postes-administratifs-techniques-et-dencadrement</a>

(Rubrique: « Recrutements sans concours »)

- 4. Date prévue de prise de poste : vendredi 1er septembre 2023
- 5. <u>Contenu du dossier de candidature</u> : **lettre de candidature** et **curriculum vitae** détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés. Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature à l'adresse suivante en précisant dans l'objet « *Recrutement sans concours 2023 magasinier »* :

Université de Bretagne Occidentale

Direction des ressources humaines – Bureau des concours

3 rue des Archives

CS 93837 – 29238 BREST Cedex 3

6. Modalités de sélection des candidat.e.s :

Le Président de l'Université crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à l'audition des candidats. Ces derniers seront convoqués par voie postale au moins 15 jours avant les dates programmées.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidat.e.s doivent s'adresser à l'établissement, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour le Président de l'Université et par délégation, La Directrice des ressources humaines

Siané

Martine LE ROUX